JANVIER 2024 | N°17

Chemaudin & Vaux

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

ÉNERGIES VERTES
PAGES 13 À 14

DOSSIER “MAUX DE L’HIVER”
PAGE 21 À 24

CSC & VIE ASSOCIATIVE
PAGE 25 À 30

Sommaire

Chemaudin & Vaux

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS N°17

Directeur de la publication : Gilbert GAVIGNET
Responsable de rédaction : Florence SOUEGES
Photo de couverture : René GIRARD
Impression : Dodane Imprimeur Chemin Chainée 25410 Berthelange

NOTRE VILLAGE

02 LE MOT DU MAIRE
03 INFOS PRATIQUES
09 VIE DE NOS ENFANTS
12 TRAVAUX
13 ZAER - PHOTOVOLTAÏQUE
15 RÉSUMÉS CM

ENVIRONNEMENT

21 MONOXYDE DE CARBONE
22 ENERGIE - COMPOSTAGE
23 ENTRETIEN TROTTOIRS

VIVRE À CHEMAUDIN ET VAUX

25 CCAS
25 ESPACE DE VIE SOCIALE
27 MÉDIATHÈQUE
27 VIE ASSOCIATIVE

Acti-Seniors
Gymnastique
Gym'Seniors et Hatha Yoga
Tennis
Salsa
La Vaulienne
Tennis de table

AGENDA

Recevez les actualités de votre commune

Infos pratiques, vie de la commune (CCAS, centre socio-culturel, vie associative...), conseils municipaux, arrêtés... retrouvez tout cela et bien plus sur le site de la commune :

https://chemaudin.fr et inscrivez-vous à la lettre d'information

NEWSLETTER : L'ACTUALITÉ VIENT À VOUS !

Donnez votre adresse mail.
Validez votre inscription dans le courriel de confirmation.
Quelques clics pour ne manquer aucune info !

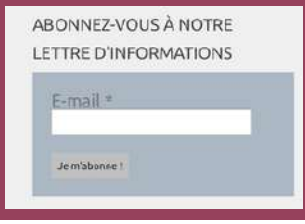

Le mot du maire

Notre commune dispose d'une capacité d'investissement très satisfaisante, mais triste est de constater que les réalisations peinent à se réaliser. Les phases administratives deviennent le parcours du combattant.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tenant compte des objectifs du plan Zéro Artificialisation Nette (ZAN) oblige la commune à supprimer 10 Ha de zones à urbaniser.
Par conséquent, les terrains qui devaient accueillir un projet de résidence autonome d'une vingtaine de résidents ne pourront être constructibles, ce qui entraîne l'abandon du projet.
Par ailleurs, le ZAN freinant la dynamique de développement et d'évolution du village, le conseil municipal réfléchit au projet d'extension du périscolaire.
Un des points positifs du ZAN reste la préservation des espaces agricoles indispensables à nos besoins et à l'équilibre de notre territoire.

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notre commune a souhaité s'engager pour le développement des énergies renouvelables sur son territoire. La signature d'une convention avec la Société d'Économie Mixte Énergies Renouvelables Citoyenne (SEM EnR Citoyenne) donne enfin le point de départ du projet d'une centrale de panneaux photovoltaïques de 4,5 hectares sur le site de la carrière.
Par ce projet, nous valorisons notre territoire tout en favorisant l'investissement public et citoyen. Le partenariat avec une Société d'Économie Mixte nous laisse la maitrise du projet par un développement concerté et le partage des retombées économiques.
Ainsi, la commune s'est rapprochée de la SEMenr citoyenne, outil territorial public et citoyen spécialisé dans le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables. Quelques explications techniques vous sont présentées dans les pages suivantes.

Nous savons que le chemin est encore long avant la phase d'exploitation de cette centrale photovoltaïque. Cependant, la signature de cette convention est un moment symbolique et nous apporte une pointe d'optimisme.
Nous en avons tous besoin, surtout en cette période troublée, où notre société se transforme dans un monde en effervescence. Triste est de constater les actions antisémites sur notre territoire. Souvenons-nous de notre histoire où nos aînés ont su nous ouvrir le chemin de la paix ; ne gâchons pas tout !

Je vous présente, ainsi que toute l'équipe municipale, nos voeux les meilleurs pour cette nouvelle année. Nous vous invitons à partager le verre de l'Amitié le 12 janvier 2024 à 19 h, à la salle Belgy pour les traditionnels voeux du Maire.

Bien à vous, cordialement

Gilbert GAVIGNET

Infos pratiques

Mairie - Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi - matin : 8h30 à 12h00
Le lundi - après-midi : 13h30 à 18h00
Le mercredi et vendredi - après-midi : 13h30 à 17h00

Pour contacter les services de la mairie :

- mairie@chemaudinetvaux.fr
- 03 81 58 54 85

Passeports et cartes d'identité

1 Pré-demande

Lors de la procédure de renouvellement de votre carte d'identité, ou de votre passeport, vous devez établir une pré-demande en ligne sur le site : https://passeport.ants.gouv.fr en vous laissant guider à chaque étape.

A l'étape de justification de l'adresse, vous pouvez bénéficier du dispositif Justif'Adresse. Il s'agit d'un système de simplification administrative. Renseignez votre fournisseur d'énergie et le système vérifie votre adresse.

Votre adresse est vérifiée, nulle pièce à fournir.

Dans le cas inverse, un justificatif de domicile doit être téléversé.

2 Dépôt du dossier

RDV obligatoire au préalable par téléphone ou internet

3 Retrait de la pièce d'identité

Infos Pratiques

Recensement citoyen obligatoire à 16 ans

Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de vos inscriptions à vos examens et concours

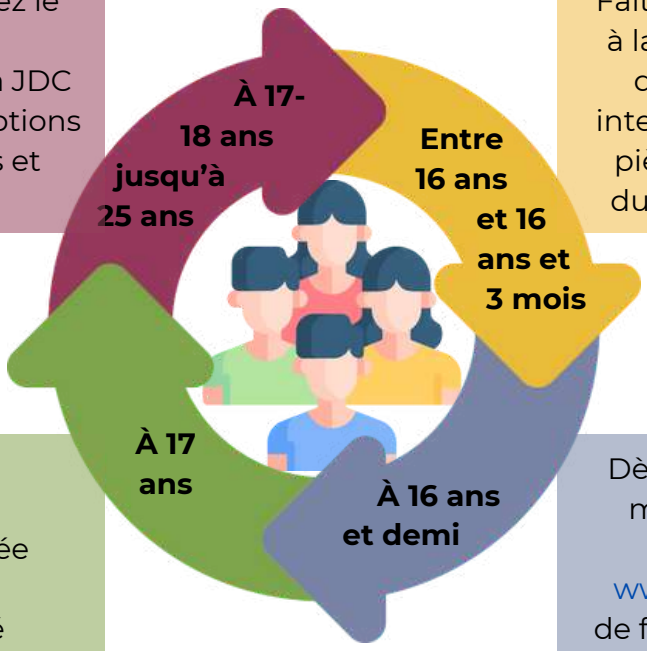

Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille

Vous serez convoqué à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Dès réception d'un mail, créer votre compte sur www.majdc.fr afin de faciliter votre convocation.

Inscription sur les listes électorales

Infos pratiques

Autorisations d'urbanisme en ligne

Vous avez un projet de construction ou d'extension d'une construction, vous souhaitez démolir un bâtiment ou modifier une façade, faire différents travaux...?
Toutes ces démarches d'urbanisme font l'objet d'une instruction par la commune du lieu de vos travaux puis par le service Autorisations du Droit des Sols (ADS) du Grand Besançon.

Votre dossier d'urbanisme peut être déposé en mairie ou dématérialisé grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).
https://gnau-grandbesancon.operis.fr/gnau/#/

Horaires des déchetteries

Déchetteries	Jours	Hiver	Eté
Saint Vit Pirey Besançon Tilleroyes	Lundi au vendredi	8h30 à 12h20 13h30 à 16h50	
	Samedi	8h30 à 12h20 13h30 à 16h50	8h30 à 12h20 13h30 à 17h50
Besançon Tilleroyes	Dimanche	8h30 à 12h20	
Placey Noironte	Lundi	/	8h30 à 12h20 13h30 à 16h50
	Mardi, Mercredi Vendredi	8h30 à 12h20 13h30 à 16h50	
	Jeudi	/	/
	Samedi	8h30 à 12h20 13h30 à 16h50	8h30 à 12h20 13h30 à 17h50

Horaires soumis à modifications (jours fériés, canicules)

Vérifiez-les sur le site du Sybert

Nuisances sonores

Aboiements
Merci de penser à votre voisinage

Tapage nocturne
A partir de 22h00

Infos pratiques

Isolation des compteurs d'eau

Le département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole rappelle que le froid peut entraîner d'importants dégâts sur les réseaux d'eau potable, ruptures de canalisations ou gel des compteurs.

Pour éviter ces désagréments et des frais importants, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace des appareils, en particulier quand ils sont placés dans des regards extérieurs.
Il est conseillé aux abonnés de mettre en place une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers et imputrescibles, contenus dans des sacs en plastique (panneau de polystyrène expansé d'environ 10 cm d'épaisseur, muni d'une poignée, disponible dans les magasins de bricolage).
Sont à éviter les matériaux tels que laine de verre, laine de roche, paille, morceaux de tissu ou journaux qui absorbent l'humidité, car ils risquent de geler le compteur et de compliquer son accès.
Cette isolation, mise en place durant la période hivernale, pourra être retirée à compter du 1er mars 2024 afin d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs.

Rappels :

- Les détériorations provoquées par le gel sur les compteurs d'eau sont à la charge des abonnés (art.18.1 du Règlement du Service Eau Potable)
- Le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble (propriétaire ou locataire) ce qui implique que le remplacement d'un compteur gelé sera toujours réalisé à ses frais.

Opération tranquillité vacances

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier gratuitement du dispositif Opération Tranquillité Vacances. Les gendarmes veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer et le déposer à votre commissariat ou brigade de gendarmerie avant votre départ
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241

Bon à savoir :

En complément de l'Opération Tranquillité Vacances, les correspondants sûreté de la gendarmerie nationale proposent des consultations sûreté, destinées à améliorer la protection de votre habitation toute l'année, y compris en votre présence. Renseignez-vous auprès de la brigade de gendarmerie.

Infos pratiques

Le stationnement, règles et savoir-vivre...

S'arrêter ou stationner sur la chaussée est une démarche strictement encadrée afin de ne pas gêner la circulation ou les autres usagers de la route.

Selon le code de la route, les véhicules doivent stationner :

- sur l'accotement, lorsqu'il n'est pas affecté à la circulation de catégories particulières d'usagers ou si l'état du sol s'y prête ;
- sur le côté droit lorsque la route est à double sens et sur le côté droit ou gauche si la route est à sens unique ;
- sur le bord de la route hors agglomération, si possible, afin de ne pas gêner la circulation

Est considéré comme abusif :

- le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou parkings publics, pendant une durée excédant sept jours.

Dans notre commune, ces règles s'appliquent évidemment, mais une autre règle devrait plus couramment être appliquée : le savoir-vivre !
Plusieurs comportements sont de moins en moins acceptables :

- Les parents devant l'école qui bloquent la circulation jusqu'à ce que leur enfant ait passé la grille ou soit monté en voiture
- Les véhicules abandonnés ou en attente de réparation stationnés sur la voie publique

Un peu de civisme apporterait plus de sérénité et de sécurité à nos concitoyens.

Services médicaux

Médecin

Docteur Vincent RIBERE
Place de la mare
Sur rendez-vous au cabinet par :
- Tél 03 81 58 57 73
- internet : https://www.docteur-ribere.fr

Nouveaux horaires

Pharmacie

Du lundi au vendredi
Matin : 8h30 à 12h30
Après-midi : 14h30 à 19h30

Le samedi
Matin : 8h30 à 12h30
Après-midi : fermée

Cabinet infirmier

Place de la mare
Tél 03 81 58 54 65
Sur rendez-vous

Ostéopathe

Vincent GAUME
Place de la mare
Tél 06 81 79 21 27

Sophrologue

Camille BLANCHET
Place de la mare
Tél 06 23 68 26 51

Kinésithérapeutes

Karine Landry, Léa Pernet
et Charline Brocard
18 B rue de la Nouelle
Tél 09 54 10 09 58

Psychologue

Peggy MOREL
Place de la mare
Tél 07 67 44 49 01

Sophrologue Réflexologue

Elodie JEANNOT
26 rue principale
Tél 06 72 70 86 16

Cérémonie du 11 novembre

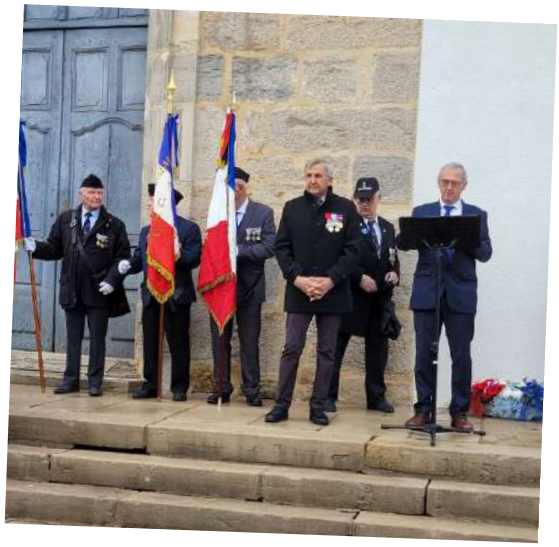

Avec la participation des élèves de l'école Denise Arnoux qui ont chanté La Marseillaise.

Vie de nos enfants

La microcrèche “Les Calinous”

La micro-crèche Les Calinous, qui vient d’investir ses nouveaux locaux au 4 impasse de l’église, est destinée à l’accueil des enfants de 2 mois et demi à 3 ans (sous réserve des vaccinations nécessaires). Cette structure est gérée par la commune de Chemaudin et Vaux, et placée sous la responsabilité du Maire.

L’accueil des enfants est réalisé de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi. La micro-crèche est fermée les jours fériés, 3 semaines en été et 1 semaine entre Noël et nouvel an.

La capacité de la structure est limitée à 12 enfants simultanément. Dès la présence de plus de 3 enfants et jusqu’au maximum admissible, deux professionnelles assurent l’encadrement des enfants.

Une demande de pré-inscription doit être faite au préalable auprès de la réfèrente technique.

Fiche de pré-inscription :
En téléchargementur le site internet de la commune

Microcrèche "Les Calinous"
4 impasse de l'église
Tél : 03 81 58 35 47
microcreche@chemaudinetvaux.fr

Assistantes maternelles

Des assistantes maternelles peuvent également accueillir les enfants à leur domicile. Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en vous adressant au Relais Petite Enfance du SICA.

RPE
Grande rue
Tél : 06 32 15 35 42
rpe.sica@francas-doubs.fr

MAM

MAM "À la courte échelle"
4 rue de l'église
Tél : 09 52 30 77 07
mam.a.la.courte.echelle@gmail.com

Des professionnelles de la petite enfance accueillent les enfants de 0 à 4 ans dans les locaux de l’ancienne mairie du quartier de Vaux.

Vie de nos enfants

Groupe scolaire Denise Arnoux

Effectifs

L'école élémentaire est composée de 3 classes maternelles et 7 classes primaires. Les effectifs de cette année scolaire s'élèvent à 218 élèves. Ils sont en baisse et les prévisions à venir ne sont pas rassurantes avec très peu de naissances en 2023 par exemple. Le spectre d'une fermeture de classe est à envisager pour la rentrée 2024.

Projets de sensibilisation à l'environnement

L'école est labellisée E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable) et permet aux élèves de participer à des projets autour de cette thématique. Par exemple :

- « **Dans 1000 communes, la forêt fait école** » : la classe de CM2 continue le projet. Elle travaillera sur les métiers de la forêt, les essences des bois et sur le changement climatique. Un partenariat est fait avec la mairie, l' ONF, le Lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête et le CFA de Besançon Chateaufarine.
- **ENS (Espaces Naturels Sensibles) :** les classes de CE1 et de CP/CE2 ont un projet de découverte de certaines espèces animales dans leur milieu naturel en vue d'une création d'une mini-pièce de théâtre.
- **École de la forêt :** les classes maternelles PS-MS et MS-GS se rendront en forêt régulièrement avec un objectif d'ouverture sur la nature.

Cantine, périscolaire et centre de loisirs

Les jours d'école, les Francas prennent en charge les enfants selon les horaires suivants :

- Le matin de 7h30 à 8h30
- Le midi avec cantine de 11h45 à 13h45
- L'après-midi de 16h30 à 18h30

Cet accueil n'est possible que sur inscription.

Francas Chemaudin et Vaux
Armelle TERRIER

Tel : 03 81 58 62 40
Mail : chemaudinetvaux.cdl@francas-doubs.fr

A l'initiative de la commune de Chemaudin et Vaux, les Francas organisent un accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. Deux modalités sont à votre disposition :

- 8h30 à 17h30 (avec repas et goûter inclus)
- 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (goûter inclus)

Pour tenir compte de leur rythme de vie, les enfants ont la possibilité d'être accueillis de manière échelonnée jusqu'à 09h30 le matin.
Pendant les vacances, les inscriptions sont possibles à la semaine, à la journée ou à la demi-journée.

Vie de nos enfants

Mouv’ados

Le Mouv'Ados propose des actions pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans des communes de Boussières, Chemaudin et Vaux, Montferrand-le-Château, Thoraise et Torpes. Il intervient dans des domaines variés tels que l’éducation, la prévention et les loisirs.

Les actions des vacances de la Toussaint

Les jeunes ont organisé une soirée Halloween à Chemaudin et Vaux à destination des familles des communes en partenariat avec M. Valcin. Ils ont élaboré un labyrinthe hanté ainsi que d’autres stands qui ont ravi les enfants.
D’autres activités inédites ont été proposées telles que les JO à Saint VIT avec la découverte d’handisport, d’un atelier d’apprentissage d’auto-maquillage avec une maquilleuse professionnelle et une initiation à la langue des signes avec l’association “Sors les mains d’tes poches”.

Comme à chaque vacance, les jeunes se sont mobilisés pour planifier leurs activités futures, comme un séjour en Ardèche pour le mois de juillet 2024. Une sortie à EuropaPark pour Halloween a été organisée pour remercier les jeunes de leur investissement.

Pour plus d’informations…

Les activités du mois de février seront publiées au cours du mois de janvier. En attendant de se retrouver, des activités sont proposées les mercredis après-midi.
Vous retrouverez toutes les informations et tous les projets à venir sur le site internet du Mouv’Ados : mouvados.fr ainsi que sur les réseaux sociaux.

Mouv’ados
Guillaume PONÇOT

Tel : 06 70 91 62 17
francasmouvados@gmail.com

Travaux

Église Saint Alban

Afin d'entretenir notre patrimoine, les façades de l'église ont été nettoyées puis traitées avec un produit fongicide pour éviter le développement de moisissures préjudiciable à la tenue du crépi.
D'autre part, le système de chauffage est en cours de rénovation après une mise aux normes électriques de sécurité. Une chaudière gaz sera installée à la place de la chaudière fioul devenue hors d'usage.
Ces différentes interventions s'élèvent à :

- Électricité : 17 089 € HT
- Façade : 49 682 € HT
- Chauffage : 93 407 € HT

Église Saints Ferréol et Ferjeux

Des travaux de mise aux normes électrique ont été réalisés à l'église afin de la mettre en sécurité et d'éviter tout risque d'incendie.
Ces travaux ont coûté 4 900 € HT.

Réhabilitation de l'ancienne école de Vaux-les-Prés

Ce bâtiment n'étant plus utilisé par les élèves de la commune, une étude de faisabilité a été diligentée pour la réalisation d'appartements afin de valoriser ce patrimoine bâti.
Le cabinet Archicréo a été retenu pour aménager cet espace. Nous attendons à ce jour leurs propositions.
Trois logements sont prévus à la réalisation : deux dans le bâtiment scolaire et un en lieu et place du préau.

Groupe scolaire

Une réflexion est menée pour aménager le sous-sol du groupe scolaire en vue de l'agrandissement de la partie périscolaire devenu trop petit du fait de l'augmentation des effectifs du périscolaire.

Énergies renouvelables

Deux articles en complément du mot du Maire nous permettent d'évoquer à la fois les évolutions de la politique nationale et l'engagement communal sur le sujet des énergies renouvelables.

Loi ZAER

Une nouvelle loi dites "Accélération de la Production d'Energies Renouvelables" (APER) promulguée le 10 mars 2023 est un levier d'action majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Cette loi vise à :

- planifier et faciliter des projets liés à la production d'énergies renouvelables
- renforcer l'acceptation sociale de ces projets afin d'anticiper les difficultés liées.

Cette planification se traduit par la mise en place de ZAER (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables) proposées et validées par le conseil municipal.

Ces zones d'activités doivent définir des secteurs par type d'énergie renouvelable pouvant concerner le photovoltaïque, l'éolien, le biogaz, la géothermie etc. Son intérêt serait fondamental pour mieux exprimer une volonté politique et témoigner d'une ambition en faveur de la transition énergétique.

Lors de la réunion du 24 octobre 2023, les services de la DDT et le secrétaire général du Préfet nous ont présenté la méthodologie d'élaboration de ces ZAER.

Ces zones seront proposées par les conseils municipaux après concertation avec le public. Les zones identifiées seront à transmettre pour le 31 décembre au référent préfectoral.
Tous les élus présents à cette réunion de présentation reconnaissent ne pas être en mesure de tenir le délai imposé. Mais aussi, plusieurs problématiques ont été remontées par l'assemblée présente sans que les services de l'état puissent à ce stade apporter les réponses attendues.

A l'heure de la rédaction de ce texte, le dossier ZAER a été porté à connaissance des conseillers municipaux lors de la séance de conseil du mois de novembre. Serons-nous en mesure de définir un zonage dans le délai demandé ? La question reste posée.

Face à l'urgence climatique et la nécessité de mettre en œuvre une planification territorialisée, nous mesurons notre obligation de mobilisation.

Projet photovoltaïque communal

La convention pour le projet de centrale photovoltaïque est en passe d'être signée avec la SEM EnR Citoyenne.

Un outil territorial, public et citoyen

Nous avons fait le choix de travailler ce projet avec une société d'économie mixte plutôt qu'avec une société privée.
Nous gardons ainsi la maîtrise de ce projet dans son pilotage.

C'est la SEM EnR Citoyenne qui nous accompagne. Elle a pour mission de conduire le développement, la construction et l'exploitation des projets

d'énergies renouvelables avec et pour les collectivités.
L'atout est également que ce partenariat optimise les retombées économiques locales et limite les risques financiers pour la commune.

La convention

La convention en passe d'être signée entre la commune et la SEM EnR Citoyenne contient les élements suivants :

- Phasage du projet et définition des étapes clés pour la poursuite du projet
- Prise en charge et répartition des coûts à chaque étape du projet
- Préfiguration de la société de projet avec la répartition prévisionnelle du capital entre les parties et les règles de gouvernance (Contrôle étroit par la collectivité et possibilité de revente de parts le cas échéant)
- Règles de gouvernance avant création de la société de projet (Comité de Pilotage et décisions prises à l'unanimité)

Quelques chiffres-clés

Ces éléments chiffrés sont des ordres de grandeurs données à titre indicatif.
Un hectare de photovoltaïque c'est :

- 800 000 € à 1 000 000 € d'investissement
- 1000 € de loyer + 4 000 € de taxes par an
- Rendement estimé des panneaux photovoltaïques : 600 à 900 kWc
- 1 000 habitants alimentés en électricité (hors chauffage et eau chaude sanitaire)

Implantation prévisionnelle de la centrale

La centrale solaire sera implantée sur les terrains anciennement exploités par la carrière permettant ainsi la valorisation de ces terres sans accroître l'emprise foncière agricole.
D'autre part, cela permet la régénération naturelle des sols sous les panneaux.

L'étude proposée par la SEM EnR Citoyenne permet d'envisager, au besoin, des extensions du projet.

Une modification du PLU actuel est en cours pour permettre ce type de réalisation sur ce site.

Résumés des conseils municipaux

Mai 2023

Chauffage de l'église Saint Alban :

Suite à l'appel d'offres lancé pour le marché de l'église, seules 3 entreprises ont répondu, une par lot : EIMI pour le chauffage, l'entreprise Panico pour la maçonnerie et l'entreprise Prêtre pour le lot électricité. Au vu de l'étude des devis, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'engager une négociation pour les lots chauffage et maçonnerie.

Programme Local de l'Habitat :

La Communauté Urbaine de Grand Besançon a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat. Ce document vise à répondre aux besoins en logement sur le territoire et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
Ce projet s'articule autour d'un diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et des orientations stratégiques selon 4 axes (recréer des parcours résidentiels complets, réinvestir le parc existant, intégrer l'habitat dans son environnement et renforcer l'articulation entre les projets de territoires et les outils) et autour d'un programme d'actions qui décline les objectifs en 15 actions à mener durant les six prochaines années en vu d'améliorer les réponses en termes d'offre de logement et en hébergement des habitants actuels et futurs de l'agglomération de GBM.

Avis du CM sur le PLH : Unanimité

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure :

Le Conseil Municipal entérine le tarif de base pour 2024 fixé par l'article du Code Général des Collectivités territoriales pour les enseignes, les dispositifs publicitaires et pré-enseignes ; et de se faire aider par un cabinet conseil pour la mise en application et le recouvrement de cette taxe.

Votes : Pour 11 - Contre 2 - Abstention 5

Garage rue des maisons neuves :

Après débat, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la vente du garage situé rue des Maisons Neuves et sollicite la consultation des Domaines pour une estimation de ce bien.

Votes : Pour 16 - Contre 0 - Abstention 2

Acquisition d'une parcelle :

Le Conseil Municipal répond favorablement à une proposition d'acquisition de la parcelle 596AC117 et sollicite les domaines pour obtenir une estimation de cette parcelle.

Votes : Pour 17 - Contre 0 - Abstention 0

Référent Santé de la micro-crèche :

Dans le cadre de l'ouverture de la micro-crèche dans ses nouveaux locaux et en adéquation avec la nouvelle réglementation qui régit les micro-crèches, un référent Santé à raison de 10 heures/an doit être nommé. Mme Marlène Millet propose sa candidature que le conseil municipal valide.

Votes : Pour 18 - Contre 0 - Abstention 0

Résumés des conseils municipaux

Juin 2023

‣ Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Mme Meotti, de la mission PLUi de GBM, présente le PADD. Ce dernier doit être en cohérence avec les documents qui cadrent le développement du territoire celui du SCot (Schéma de cohérence Territoriale) , du PLH (Programme Local de l'Habitat), du PCAET (Plan Climat-Air-Energie territorial) et du PDM (Plan De Mobilité simplifié).
Ce PADD est un document essentiel qui priorise les intentions de développement, de préservation et les spatialise.

‣ Chauffage Église Saint Alban :

La CAO (Commission d'Appel d'Offre) s'est prononcée favorablement pour le marché de rénovation du chauffage de l'Eglise Saint Alban pour un montant de 93407€ après négociations. Après présentation, **ce choix est validé à l'unanimité.**

‣ Parking Monnot :

Parking « maison Monnot » : sur les trois architectes contactés pour une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking en lieu et place de la maison Monnot, seul le cabinet Archi.Tech a répondu. Il est donc retenu.

‣ Règlement intérieur micro-crèche :

Le nouveau règlement intérieur de la nouvelle micro-crèche **est validé à l'unanimité** par le conseil municipal.

‣ Équipements groupe scolaire :

Le groupe scolaire sera doté d'ordinateurs portables, d'un vidéoprojecteur et d'un écran pour compléter l'équipement informatique et vidéo. Cet investissement de 7947,91 € HT, réalisé dans le cadre des Territoires Numériques Éducatifs, bénéficiera d'une subvention de l'Etat de 70% plafonnée à 3500€ et de 10% du Département plafonnée à 3500€. Ainsi toutes les classes de la maternelle à l'élémentaire seront équipées.

‣ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure :

Les tarifs de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) doivent être complétés pour validation.
Les enseignes et dispositifs publicitaires dont la surface n'excède pas 7m² sont totalement exonérées. Pour les autres :

Dispositif publicitaire non numérique :

- superficie moins de 50m² : 17,70€/m²
- superficie plus de 50m² : 35,40€/m²

Dispositif publicitaire numérique :

- superficie moins de 50m² : 53,10€/m²
- superficie plus de 50m² : 106,20€/m²

Les enseignes :

- superficie de 12m² à 20m² : 17,70€/m²
- superficie de 21m² à 50m² : 35,40€/m²
- superficie de plus de 50m² : 70,80€/m²

Votes : Pour 18 - Contre 0 - Abstention 2

‣ Stérilisation des chats errants :

La convention avec l'Arche de Ploum a été renouvelée pour éviter la prolifération des chats errants sur notre territoire.

‣ Carrière :

Afin d'harmoniser les différents contrats qui nous lient avec les Carrières et Matériaux Nord-Est, des avenants sont signés suite à l'approbation du conseil municipal.

‣ Loi 3DS :

La convention déontologique des élus a été validée **à l'unanimité** par les conseillers municipaux.

Résumés des conseils municipaux

Juillet 2023

Réhabilitation école Vaux-les-Prés :

Suite à la réunion de la CAO (Commission d'Appel d'Offre) concernant la réhabilitation de l'ancienne école de Vaux les Prés et la validation par le conseil municipal, la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet d'architecture Archicréo.

Subventions aux associations :

Les subventions aux associations qui en font la demande ont été calculées ainsi :

Associations sportives

- Foot .....881€
- Tennis.....301€
- Judo.....729€
- Gym.....412€
- Basket.....202€

Coopérative scolaire

15€/enfant + prise en charge intégrale des trajets en bus pour se rendre à la salle Trincano depuis l'école.

Soit 3 600 € auxquels il convient de soustraire les différentes factures de transport déjà acquittées par la mairie pour un montant de 2 860 €.

Association de solidarité :

- UNC (Audeux) : 100€
- Souvenir Français : 100€

Votes : Pour 18 - Contre 0 - Abstention 0

Façade église Saint Alban :

Les façades de l'église Saint Alban seront nettoyées et traitées avec des produits fongicides par la société JLG Peinture pour un montant de 49 682 € HT.

Vote à l'unanimité

Eglise de Vaux-les-Prés :

Mr le Maire demande qu'une réflexion soit menée au sein d'un groupe de travail quant au devenir de l'église de Vaux les Prés.

En effet, le rapport Socotec souligne la vétusté de l'installation électrique et Mr le Maire aimerait que ce groupe de travail réfléchisse aux mesures à prendre pour la mise en sécurité et la destination de ce bien qui n'a pas fait l'objet de véritables travaux d'entretien depuis une trentaine d'années.

Logement école de Vaux-les-Prés

Au 31 janvier 2023, la mairie a signifié au locataire son congé au 1er juillet 2023 car la commune engage un projet de réhabilitation globale du bâtiment.

Cette notification est restée sans effet et le locataire est toujours présent dans l'appartement.

Après échanges, le conseil municipal accepte que les loyers ne soient plus perçus à partir de juillet 2023 afin d'engager une procédure d'expulsion.

Vote à l'unanimité

Etablissement Public Foncier :

Le conseil municipal valide la rétrocession de parcelles par EPF (Etablissement Public Foncier) pour un montant de 15086.08€ au profit du SIEVO qui désire s'agrandir au niveau du château d'eau.

Vote à l'unanimité

Résumés des conseils municipaux

Septembre 2023

Aide Maroc :

Le conseil municipal valide l'octroi d'une aide aux sinistrés du Maroc qui ont subi un tremblement de terre via la Croix Rouge Française pour un montant de 4214€ (montant correspondant à 2€/habitant de la commune).

Vote à l'unanimité

ONF :

Comme chaque année, le contrat d'approvisionnement avec ONF (Exploitations et ventes groupées des bois) est renouvelé.

Vote à l'unanimité

Extension carrière :

Concernant le dossier « extension de la carrière » et dans le cadre de l'instruction de ce projet, la commune autorise CMNE (Carrière et Matériaux Nord Est) à faire la demande de défrichement auprès de l'ONF dans le périmètre concerné par l'extension.

Vote à l'unanimité

Contrat de bûcheronnage :

Pour les coupes de bois de cet hiver, un contrat de bûcheronnage doit être signé avec un prestataire, Mr Laurent Simonin. Sont estimés 150m3 pour la forêt de Vaux les Prés et 300m3 pour la forêt de Chemaudin pour respectivement une somme de 3780€ et de 8210€.

Vote à l'unanimité

Certification forestière :

Le conseil municipal décide d'adhérer à PEFC BFC, pour une période de 5 ans, dans la politique de qualité de la gestion durable de la forêt.

Vote à l'unanimité

Chemin piétonnier :

Afin de créer un chemin piétonnier reliant la rue de la Combe à la rue du Stade, la commune doit acquérir une bande de terrain d'environ 61 m² pour un total de 427€.

Vote à l'unanimité

Fonds de Solidarité :

Une participation de 0,30€ par habitant pour le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et de 0,15€ par habitant pour le FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété) est reconduite.

Vote à l'unanimité

Loyers appartements ancienne mairie :

Les loyers des appartements situés dans l'ancienne mairie sont révisés comme suit : 750 € pour le grand logement et 650 € pour le plus petit.

Votes : Pour 17 - Contre 1 - Abstention 1

École :

Il est demandé parmi les questions diverses qu'un arrêté soit pris par Mr le Maire pour interdire de fumer devant le groupe scolaire Denis Arnoux aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

Jardins partagés :

Mr le Maire déplore le non entretien des parcelles mises à disposition des jardins partagés.

Résumés des conseils municipaux

10 octobre 2023

▸ PLUi :
Des discussions sont engagées autour du PLUi qui définit des règlements précis pour chaque zone avec pour objectif une harmonisation de la règlementation par rapport à la ville de Besançon et entre les communes.

▸ Jardins partagés :
M. le Maire engage une réflexion sur le devenir des jardins partagés. Ceux-ci ne rencontrent pas un franc succès. Les personnes qui ont réservé des parcelles ne les entretiennent pas toujours. Plusieurs questions se posent pour expliquer ce constat : manque d'installations (eau, abris, barrière ...) mais qui ne peuvent être réalisés pour le moment car la demande de modification du PLU n'a pas encore abouti ; manque de communication ? Pas d'intérêt pour l'exploitation de ce type de jardins ?

N'ayant pas de réponse à ces questions, le Conseil Municipal décide pour le moment de louer cette surface au cultivateur qui exploite la parcelle attenante aux jardins partagés.

▸ Périscolaire :
Le périscolaire voyant ses effectifs augmentés lors de la pause méridienne, une réflexion est engagée pour débattre sur l'aménagement de la surface au niveau du sous-sol afin d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions.

▸ Démission au sein du conseil municipal
Mme Séverine Onillon voit sa démission acceptée ce jour par Mr le Préfet.

▸ Remerciements :
FC Besançon remercie la commune pour la subvention accordée au titre d'une association.

17 octobre 2023 : CM exceptionnel

M. le Préfet, ayant accepté la démission de Mme Séverine Onillon, 2ème adjointe au maire, il convient de pourvoir ce poste en prenant le suivant sur la liste électorale.
Le conseil municipal accueille Mme Hélène Coquard qui intègre l'équipe.

Mr le Maire propose alors le poste d'adjoint aux membres féminins du conseil municipal (afin de conserver la parité au sein des adjoints).
Comme personne ne se présente, M. le Maire propose alors un poste de conseillère déléguée au CCAS que Mme Valérie Ferreux accepte et un poste de conseillère déléguée à l'Espace de Vie Social accepté par Mme Katia Chevrey.
Le conseil municipal valide ces 2 élections.

Le conseil municipal donne son accord pour que le versement des indemnités des conseillers municipaux soit conditionné à une participation active aux affaires de la commune.

Changements au sein du Conseil Municipal

Séverine Onillon, deuxième adjointe, responsable du Centre Communal d'Action Sociale, du Centre Socio-Culturel et de la vie associative, membre active de différentes commissions, a démissionné de toutes ses fonctions le 10 octobre 2023.

Elue depuis 2014, nous la remercions vivement pour ces neuf années passées au service de la commune, plus spécifiquement au niveau du CCAS et du CSC/Espace de Vie Sociale, et pour son dévouement au service des administrés.

En conséquence, l'équipe municipale a dû procéder à des réorganisations :

- Le poste municipal de Mme Onillon a été repris automatiquement par le suivant sur la liste électorale. Ainsi, Hélène Coquard intègre le conseil municipal en tant que conseillère municipale et fait partie de la commission communication.
- Concernant le remplacement du poste d'adjoint, aucune conseillère municipale n'a souhaité reprendre cette fonction. Le conseil municipal se compose donc dorénavant de 3 adjoints.

Deux conseillères municipales déléguées se sont proposées pour reprendre respectivement les responsabilités du CCAS et du Centre Socio-Culturel :

- Mme Valérie Ferreux est désormais en charge du CCAS.
- Mme Katia Chevrey est responsable du Centre Socio-Culturel / Espace de Vie Sociale.

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus sur le site de la commune
https://www.chemaudin.fr
dans l'onglet "Municipalité",
rubrique "Compte Rendu Conseil"

Plans de prévention

Monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

L'hiver dernier, les cas d'intoxications au monoxyde de carbone relevant d'un usage prolongé ou inadapté d'appareils de chauffage d'appoint ou d'autres appareils mobiles non prévus à cet effet (brasero, barbecue...) a doublé !

Des gestes simples permettent de se prémunir de tout risque d'intoxication. Découvrez-les en lisant les éléments présents sur les illustrations de cette page.

Vous pouvez équiper votre logement d'un détecteur de monoxyde de carbone. L'alarme se déclenche pour vous avertir de la présence dans l'atmosphère de votre habitation de monoxyde de carbone à un taux assez élevé.

Si vous choisissez aujourd'hui d'équiper votre logement d'un détecteur, assurez-vous au préalable que le détecteur que vous avez choisi soit déclaré par le fabricant conforme à la norme européenne NF EN 50291 (cette mention doit figurer sur l'emballage du produit).

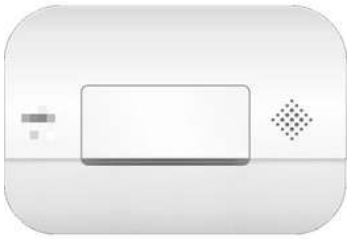

Economies d'énergie

10 gestes simples

1. Baisser le chauffage de 1 °C
Pour réduire de 7 % votre consommation de chauffage. La température moyenne idéale est de 19 °C à l'intérieur du logement.

2. Installer un thermostat programmable
Pour moduler la température des pièces en fonction des besoins (jour/nuit, absences...) et réaliser jusqu'à 15 % d'économie de chauffage.

3. Empêcher la chaleur de s'échapper du logement
Fermer les volets et tirer les rideaux la nuit, fermer les portes des pièces peu chauffées, placer un boudin au bas de la porte d'entrée, isoler la porte vers le sous-sol mais ne jamais boucher les grilles d'aération.

4. Laisser la chaleur se diffuser
Dans la pièce pour un confort sans surchauffe : éviter de recouvrir les radiateurs et de faire pendre les rideaux devant, purger régulièrement les radiateurs pour qu'ils transmettent mieux la chaleur.

5. Diminuer la consommation d'eau chaude
Entourer le ballon d'eau chaude et les tuyaux avec un isolant, régler la température du chauffe-eau à 55 °C. Maîtriser ensuite votre consommation d'eau de façon générale.

6. Laver le linge et la vaisselle sans trop consommer
Laver à 30 °C et en mode éco pour le lave-vaisselle. C'est 30 à 45 % d'énergie consommée en moins, Eviter de faire tourner les appareils à moitié plein.

7. Halte aux petits gaspillages
Éteindre la lumière en quittant une pièce. Ne pas laisser les appareils électriques sous tension. C'est jusqu'à 10 % d'économies d'électricité (hors chauffage et eau chaude).

8. Numérique responsable
Activer le mode économie d'énergie sur vos appareils numériques. Les éteindre quand ils sont inutilisés, tout comme la box avant d'aller dormir. Diminuer la résolution des vidéos en streaming, faire le ménage dans les photos et les données stockées dans le cloud.

9. Cuisiner économe
Couvrir les casseroles pour raccourcir le temps de cuisson et économiser 25 % d'électricité ou de gaz. Couper les plaques électriques ou le four un peu avant la fin de la cuisson.

10. Entretenir sa chaudière
C'est obligatoire tous les ans et une chaudière mal entretenue, c'est une surconsommation de 10 à 12 %.

D'après l'ADEME

Réduction des déchets

Le compostage, un geste citoyen

Que l'on soit économe, écolo, citoyen ou simplement fan du tri, on a tous une bonne raison de trier ses déchets de cuisine.

Au 1er janvier 2024, dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), le tri des biodéchets est un nouveau geste du quotidien que tous les ménages français vont devoir s'approprier. Cela signifie que tous les déchets de cuisine compostables (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café...) devront désormais être séparés des ordures ménagères résiduelles pour être valorisés organiquement grâce au compostage.

Les nombreux atouts du compostage

Simple, écologique et économique, le compostage présente de nombreux avantages :

En triant ses biodéchets, on peut réduire d'environ 30 % le poids de sa poubelle grise, permettant ainsi de maîtriser sa facture déchets. Sur le territoire du SYBERT, ce sont 17 kg de déchets compostables qui sont jetés chaque année par habitant dans la poubelle grise, soit autant de déchets qui auraient pu être valorisés en compost. Un chiffre auquel il faut ajouter 13 kg de gaspillage alimentaire par an et par habitant (source MODECOM SYBERT 2021).

Composter ses biodéchets permet d'éliminer et de valoriser naturellement des déchets organiques composés à 70% d'eau et d'ainsi limiter son impact environnemental. Jetés avec les ordures ménagères, les déchets compostables sont destinés à être incinérés, ce qui revient à brûler de l'eau, un véritable non-sens écologique.

En transformant naturellement ses biodéchets en compost, on crée une ressource très utile et bénéfique pour le monde végétal, et à moindre coût ! Plus besoin d'acheter du terreau en jardinerie, vous produisez votre propre terreau à la maison.

Comment obtenir un composteur ?

Que vous habitiez en maison ou en appartement, le compostage s'adapte à toutes les situations et à tous les besoins.

Pour les personnes résidant en maison avec jardin, le SYBERT propose des sessions de vente de composteurs individuels à tarif subventionné. Fabriqués à partir de bois d'origine française, les composteurs sont disponibles en deux formats, 300 ou 570 litres, pour s'adapter à la taille de votre foyer.

Pour les habitants ne disposant pas d'un extérieur ou d'un espace vert suffisant, le SYBERT propose des ventes de lombricomposteurs à tarif subventionné, couplées à une formation d'une heure pour acquérir les bases.

Composteur et lombricomposteur (photos : Sybert)

Plan de prévention

Entretien des trottoirs

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants. Faisons un point sur ces obligations, afin de prévenir les risques.

Obligations liées à l'entretien des trottoirs devant chez soi

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.
Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.
Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez-soi sont en vigueur dans notre commune, à savoir :

- le balayage et l'élimination des feuilles et autres détritus
- le nettoyage de la neige et du verglas
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

Responsabilité et risques encourus en cas d'incident

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs devant chez-soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides sur un trottoir, de neige, ou de verglas, les risques de chutes sont élevés pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci peut engager des poursuites à votre encontre si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.

Prévention sécheresse

Après les restrictions de cet été, les réserves souterraines d'eau douce peuvent en principe être reconstituées par les pluies d'automne et d'hiver. Mais le déficit général de pluie en France et les températures annuelles élevées menacent durablement le niveau de réserve en eau des sols.
Aussi malgré les jours pluvieux, continuons à adopter une consommation responsable et solidaire de la ressource en eau pour favoriser la reconstitution du niveau des nappes phréatiques.
Nous éviterons ainsi une pénurie et des restrictions trop précoces au printemps.

CCAS

Repas des aînés

Réservez votre date

Les membres du centre communal d'action sociale et la municipalité espèrent vous voir nombreuses et nombreux à venir profiter de ce moment convivial et festif offert par le CCAS aux personnes à partir de 70 ans

Le samedi 9 mars 2024

En attendant ce rendez-vous, les membres du CCAS vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année. À bientôt !

CSC - Espace de vie sociale

Nettoyage d'automne

Sous un beau soleil, 17 adultes et 17 enfants se sont déplacés pour le nettoyage d'automne de notre commune, le samedi 7 octobre.

Chaque groupe de 4 à 5 personnes a arpenté les routes et les fossés à l'affût des moindres papiers et plastiques, canettes, cartons, mégots et autres détritus jetés salissant et polluant la campagne. Les zones ciblées se situaient autour de l'école Denise Arnoux, la zone industrielle route de Grandfontaine, le site du stade de foot, le chemin de crête et aux abords de la salle de sport Trincano.

L'objectif n'était pas seulement de nettoyer les rues et les chemins de la commune mais aussi de sensibiliser la population sur les déchets jetés en pleine nature.

Chaque année le constat reste le même : il y en a beaucoup trop !

A l'issue de cette action citoyenne, les enfants présents ont reçu un livre sur la thématique du tri des déchets.
Un tirage au sort parmi les adultes a permis d'offrir un repas dans un restaurant de la région d'une valeur de 110 euros.

La matinée s'est terminée autour du verre de l'amitié pour remercier les habitants de leur bonne volonté !

L'aventure sera renouvelée !

INFOS

CSC - Espace de vie sociale
03 81 58 66 81
centresocioculturel@chemaudinetvaux.fr

CSC - Espace de vie sociale

Médiathèque

Vacances d'automne

Différents jeux ont été proposés aux enfants âgés de 3 à 13 ans sur inscription en remplacement des ateliers dessins.
Ces jeux ont été fournis par la Médiathèque départementale de prêt. Un planning a été établi en fonction de l'âge et de l'activité. Dix-neuf enfants ont pu profiter de ces heures d'animation.

Atelier dessin 2024

La bibliothèque proposera pendant les vacances de février 2024 différentes séances « d'atelier dessin » pour les enfants de 6 à 12 ans. Ces séances seront assurées par une illustratrice professionnelle et dureront 2 heures.
Exemples de thèmes retenus après sondage auprès des familles : dinosaures, dragons...

Horaires d'ouverture au public	Horaires petites vacances scolaires*	Coordonnées
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16H30 – 19H00 Mercredi : 10H – 12H et 14H – 19H	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13H30 -19H00 Mercredi : 10H - 12H et 14H - 19H **hors animations enfants*	03 81 58 40 47 Mail : bibliotheque-chemaudin@orange.fr

Gymnastique :
Toutes en rose contre le cancer du sein

Un clin d'œil de notre Association « gym Chemaudin et Vaux » pour avoir participé à l'action Octobre Rose. Suite à cette action, un don sera versé à la ligue contre le cancer de Besançon.

Merci à toutes nos adhérentes pour cette forte mobilisation.

INFOS

Gym Chemaudin et Vaux
Patricia FAIVRE 06 71 60 98 42

CSC - Espace de vie sociale

GYM seniors et HATHA yoga

Optez pour la vitalité, et une attitude Zen. Toute l'année !

"Envie de prendre soin de soi ? Au fil des saisons ! Optez pour la vitalité et une attitude zen !"

Les cours d'Hatha Yoga et Acty Gym seniors ont commencé mais il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre en cours d'année !

Corinne propose différents cours et disciplines adaptés aux besoins de chacun, qui permettent de se recentrer et d'améliorer sa santé physique et mentale.

HATHA Yoga	GYM Seniors
le jeudi à 18h30 à la salle Malplanche	le lundi à 14h30 et le jeudi à 9 h. à la salle Malplanche.

INFOS & INSCRIPTIONS

Facebook Coco yoga 25.
Mail : Corinne.lachenal@gmail.com
06 33 23 88 97

Tennis

TOURNOI DE TENNIS « En double, on est plus fort ! »

Dans le cadre d'Octobre Rose, évènement destiné à récolter des fonds pour la recherche contre le cancer du sein, la section Tennis de l'Association Sportive de Chemaudin organisait ce dimanche 1er octobre 2023 un tournoi de tennis en double, mixte et ouvert à tous.
Cet événement a permis de récolter, grâce à la générosité des participants, la somme de 80 euros qui a été reversée intégralement à la Ligue contre le cancer.

Sur le plan sportif, cette édition 2023 qui a réuni seize participants a vu la victoire de la paire Laurent Bruyère-Tong Truong Thanh face à l'équipe Robin Scherrer-Norbert Receveur.

La journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur et sous un soleil radieux s'est terminée par la traditionnelle remise des prix aux joueurs.

Nul doute que cette récente édition en appellera d'autres, avec un nouveau tournoi prévu dès octobre prochain !

Association Sportive Chemaudin Tennis

INFOS & INSCRIPTION

François SCHERRER
06 28 26 32 10

Salsa

Une rentrée Salsa énergique

Dans la continuité de notre engagement à promouvoir la culture latine et la danse salsa, l'association Salsamoondo est ravie d'annoncer que la rentrée salsa s'est déroulée avec succès ! Cette nouvelle saison promet d'être riche en rythme, en passion et en mouvements enjoués.

Les cours de salsa cubaine, dirigés par Eric Beuque, se tiennent chaque mardi soir de 19h30 à 20h30 à la Salle Malplanche.

Nous sommes enchantés d'accueillir une vingtaine de participants sur ce créneau horaire, partageant ensemble l'amour de la salsa cubaine. Cependant, nous notons qu'il manque quelques gentlemen pour compléter cette belle équipe de danseurs.
En plus de notre présence à Chemaudin et Vaux, l'association Salsamoondo poursuit son engagement à Besançon.

Il est encore possible de vous inscrire à nos cours, avec quelques séances de rattrapage pour ceux qui souhaitent nous rejoindre. Que vous soyez débutant ou expérimenté, nous vous accueillons à bras ouverts pour partager la magie de la salsa cubaine, la salsa portoricaine et bien d'autres styles encore.

N'oublions pas que l'association Salsamoondo a également pour vocation de soutenir des œuvres caritatives. En participant à nos cours, soirées et événements, vous contribuez directement à cet objectif louable. Ce sont 1500 € de dons qui ont été réalisés en 2023, partagés aux associations "Les Bougies Roses" (Aide aux enfants de l'hôpital Minjoz) et "Les Enfants sourds du Cambodge".

Des stages et des soirées dansantes sont aussi régulièrement organisés.

Venez danser avec nous, vivre la passion de la salsa ! À très bientôt sur la piste de danse !

Cours :
Mardi 19h30 à 20h30
Salle Malplanche
Niveau débutant

Danser pour donner ..!
Salsamoondo

INFOS & INSCRIPTIONS

Téléphone : 06 72 44 14 44
Site internet :
www.salsamoondo.org/
Facebook :
www.facebook.com/Salsamoondo
Instagram :
www.instagram.com/salsamoondo/

La Vaulienne

Un bilan 2023 positif

L'année 2023 s'achève par un bilan relativement positif pour l'association. Les manifestations organisées durant cette année ont été des réussites.

Hormis l'organisation de la fondue géante qui n'a pu se faire en raison de la non disponibilité du prestataire, le vide grenier, les festivités du 14 juillet et le concours de pétanque ont pu se dérouler de manière satisfaisante durant ces deux années. Ces manifestations sont maintenant ancrées dans la vie des habitants de Chemaudin et Vaux.

Les festivités du 14 juillet ont même acquis une notoriété qui dépasse dorénavant le périmètre communal, notamment par la qualité des feux d'artifice. On ne peut que s'en réjouir.

Pour l'année 2024 nous reconduirons l'organisation de nos manifestations habituelles selon le planning prévisionnel ci-dessous :

- 6 avril 2024 : Fondue géante
- 23 juin 2024 : Vide grenier
- 13 juillet 2024 : Fête Nationale
- 7 septembre 2024 : Concours de pétanque

Toutes ces manifestations n'auraient pu s'organiser sans la participation de la commune qui a financé les feux d'artifice et qui nous a mis gracieusement à disposition les différents sites et matériels pour la logistique. Nous remercions chaleureusement la municipalité pour ces contributions.

Mais c'est surtout la mobilisation des adhérents de l'association mais aussi et surtout celle de nos bénévoles qui nous a permis de mettre en œuvre toutes ces manifestations.

C'est la raison pour laquelle je tiens ici à remercier fortement toutes celles et ceux qui nous ont prêté main forte ces dernières années. Nous espérons pouvoir encore compter sur leur mobilisation pour 2024.

Malheureusement l'effectif des bénévoles n'est pas suffisant. Le succès du 14 juillet en est le parfait exemple. En raison d'une foule de plus en plus nombreuse, l'obligation d'assurer la sécurité du public devient de plus en plus exigeante, il est essentiel et primordial de faire appel à encore plus de personnes volontaires et désireuses de nous apporter leur contribution pour assurer la mise en place des moyens nécessaires pour faire face à toutes ces contraintes.

C'est la raison pour laquelle nous lançons un appel à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre pour participer à l'organisation de nos manifestations pour qu'elles puissent se dérouler dans les meilleures conditions qui soient.

Les compétences et qualités de chacun seront appréciées à leur juste valeur. Tout le monde a sa place au sein de l'association. Avec vous nous pouvons réaliser de belles choses ensemble. Vous donnerez le temps que vous souhaitez soit pour une ou plusieurs manifestations.

Soyez fier de faire partie d'une association qui fait vivre son village dont l'avenir repose sur la volonté de chacun.

RENSEIGNEMENTS

Didier COUSIN 06 63 58 61 43
Alain ROUSSELOT 07 61 22 13 40
La Vaulienne : lavaulienne@gmail.com

Tennis de table

Une première dans la région : concert de Rock et Dark ping !

Le 16 septembre 2023, le club Ping Chemaudin et Vaux organisait une grande manifestation festive et sportive : le « DARK PING AND ROCK ». 3 groupes pop-rock se sont produits : WOZ, ARC et 6NAP6 en extérieur pendant que le Dark ping faisait fureur en intérieur.

Les pongistes amateurs habillés de gilets jaunes ou orange fluo s'en donnaient à cœur joie, dans une obscurité presque complète. Une ambiance chaleureuse entre boite de nuit et tournoi de tennis de table. DJ YAYA, un sympathisant du club, s'est chargé d'enflammer la soirée.

Ainsi environ 300 personnes amateurs de la petite balle blanche ou de rock'n'roll ont défilé tout au long de la soirée.

Les bénévoles du club ont œuvré toute la journée pour la réussite de cette manifestation originale.

Le président Nicolas Tournier tient tout particulièrement à remercier la mairie, les employés municipaux, Celine Brun, Henri Vernerey pour leur aide et la mise à disposition de la salle.

Nicolas TOURNIER
Tél : 06 33 48 60 25
Mail : Nicolas-tournier@orange.fr
Ping-Chemaudin-Et-Vaux

Club Acti'Séniors

Les rencontres du club Acti-Seniors ont lieu les 1er et le 3ème mardis de chaque mois de 14h à 17h dans la salle communale située derrière l'église.
Nous vous proposons divers jeux : cartes, scrabble, jeux de société etc. et l'après-midi se termine autour d'un goûter durant lequel nous échangeons, discutons entre nous !
De plus, chaque 2ème mardi du mois se tient un ATELIER MÉMOIRE avec divers jeux ludiques pour entretenir et stimuler notre mémoire, notre langage, concentration, raisonnement, logique, attention, observation, imagination...
Durant ces après-midi, nous partageons des moments conviviaux, tissons des liens sociaux et d'amitié et luttons ainsi contre l'isolement.

INFOS & RENSEIGNEMENTS

Monique Gavignet 06 83 80 12 21
Dominique Putter 06 64 73 37 29

Agenda

12 janvier 2024 :
Voeux du Maire
Salle Belgy 19h00

01 février 2024 :
Choucroute organisé par le club Acti-Seniors
Salle Belgy

10 février 2024 :
Après-midi du jeu organisé par le CSC
Ecole Denise Arnoux 13h30 à 18h00

09 mars 2024 :
Repas des aînés organisé
par le CCAS

06 avril 2024 :
Fondue géante organisée par la Vaulienne
Salle Malplanche

05 mai 2024 :
Balade gourmande
organisée par le CSC

07 juin 2024 :
Pique-nique géant organisé par le CSC
Malplanche à partir de 18h30

23 juin 2024 :
Vide-grenier organisé par La Vaulienne
Quartier de Vaux-les-Prés

13 juillet 2024 :
Feux d'artifice, repas et bal populaire
organisé par la Vaulienne

07 septembre 2024 :
Concours de pétanque organisé par la Vaulienne
Malplanche

Pour plus d'informations sur tous ces évènements, rapprochez-vous des organisateurs

Ces dates peuvent être soumises à modifications